

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2071

21 octobre 2009

### SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l. ....	99396	Ger Log 6 S.A. ....	99376
AAM Luxembourg S.à r.l. ....	99396	Ger Log 7 S.A. ....	99377
Abbey Holdings S.A. ....	99408	Gremalux Holding S.A.H. ....	99362
Alvis Asset Management ....	99399	HP Laurad Management Participations (HPLMP) S.C.A. ....	99407
Angel One (Lux) S.à r.l. ....	99408	J2CG S.A. ....	99408
Angel Two (Lux) S.à r.l. ....	99408	Lagar S.A. ....	99398
APS sarl ....	99370	Laurad Groupe Holding S.à r.l. ....	99407
Arcano Global Opportunity II Manage- ment S.à r.l. ....	99362	Leuchtturm Finance S.A. ....	99375
ArcelorMittal REACH OR ....	99407	Leuchtturm Investholding S.A. ....	99375
Association des Parents d'Elèves de Bon- nevoie-Verger A.s.b.l. ....	99387	Long Wave S.A. ....	99397
Attuale S.A. ....	99399	Luxbus S.A. ....	99399
Besson Instruments S.à r.l. ....	99387	Lux Dental-Prodiba S.à r.l. ....	99387
Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l. ....	99363	Lyrane Invest S.A. ....	99406
Burger King (Luxembourg) S.à r.l. ....	99380	Machiavelli R.E. S.A. ....	99405
Café Marex S.à r.l. ....	99406	Malu Entreprises SA. ....	99407
Capegold S.A. ....	99363	Marsango Financière S.A. ....	99397
Centauree S.A. ....	99381	Martingale S.A. ....	99399
Century Holdings S.à r.l. ....	99398	Master S.A. ....	99369
Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à r.l. .....	99377	MFO Green Capital S.A. ....	99406
Chinaflower S.A. ....	99370	Pegaso Transport Sarl ....	99396
Datagate (Luxembourg) S.A. ....	99398	Rio Forte Investments S.A. ....	99397
Delilah International S.à r.l. ....	99391	Robert Schickes, succ. R. Wagner S.à r.l. .....	99389
De Wielingen Holding S.A. ....	99381	Serin Invest Lux S.A. ....	99370
Diffusion Euro Loisirs S.A. ....	99387	Société Anonyme Immobilière Manana ..	99363
Espirito Santo Resources S.A. ....	99397	Société Métropolitaine de Financement S.A. ....	99363
Eurofind Food S.A. ....	99377	S.O.S. Dépannage S.à r.l. ....	99362
European Resorts S.A. ....	99397	Steel Lux ....	99397
EXXUS s.à r.l. ....	99380	Telco Holding ....	99382
Faber Factor International S.à r.l. ....	99407	Three Arrows ....	99405
Fin-Vet S.A. ....	99398	Voyages J.C. S.A. ....	99380
F&S Investholding S.A. ....	99378	Walulux S.A.-SPF ....	99394
F & S Luxembourg S.A. ....	99378	Willow S.à r.l. ....	99371
General Railway Activities Holding S.A.H. .....	99362	World Company S.A. ....	99398

**General Railway Activities Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009128883/13.

(090154812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Gremalux Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 24.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009128889/13.

(090154832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**S.O.S. Dépannage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009128892/13.

(090154849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Arcano Global Opportunity II Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.137.

Il a été communiqué à la Société Arcano Global Opportunity II Management Sàrl que son associé unique a changé sa dénomination sociale de WALBROOK TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED en BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arcano Global Opportunity II Management Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2009128934/15.

(090154948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Blackstone Special Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.592.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1436 du 11 juin 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blackstone Spécial Funding (Luxembourg) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009128893/14.

(090155299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**S.M.F. S.A., Société Métropolitaine de Financement S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 71.061.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Signature  
*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2009128896/12.

(090154713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Société Anonyme Immobilière Manana, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 117.036.

Le bilan de clôture au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature  
*LE LIQUIDATEUR*

Référence de publication: 2009128897/12.

(090154714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Capegold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 148.454.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le seizième jour du mois de septembre.

Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Manfred Stefan HARSCH, économiste, né le 19 novembre 1965 à Montevideo, Uruguay, demeurant à CH-1008 Prilly, 6b, Chemin de la Cure,

ici représenté par Maître Jean LUTGEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 septembre 2009 à Lausanne.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „CAPEGOLD S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où le conseil d'administration de la Société ou l'administrateur unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'octroi de tout cautionnement en matière de garantie de loyer ainsi que la prestation de services administratifs et de secrétariat; souscription, vente, administration, contrôle et gestion de participations dans les entreprises commerciales, financières, industrielles et mobilières.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) représenté par SIX CENT QUARANTE (640) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. L'assemblée générale déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut notamment créer des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le premier président sera exceptionnellement désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur délégué ou l'administrateur unique de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant.

Si la Société a plusieurs actionnaires, elle se trouve engagée également par les signatures conjointes de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée déclare souscrire les six cent quarante (640) actions.

Toutes les actions ont été libérées pour un quart (1/4) par des versements en espèces de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Manfred Stefan HARSCH, économiste, né le 19.11.1965 à Montevideo, Uruguay, demeurant à CH-1008 Prilly, 6b, Chemin de la Cure,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée EURAUDIT Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, RCS Luxembourg B numéro B42889.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quinze.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction allemande. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version allemande et la version française, le texte français fera foi.

#### **Suit la traduction allemande du texte qui précède:**

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Manfred Stefan HARSCH, Wirtschaftswissenschaftler, geboren am 19. November 1965 in Montevideo, Uruguay, wohnhaft in CH-1008 Prilly, 6b, Chemin de la Cure,

hier vertreten durch Maître Jean LÜTGEN, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, gegeben zu Lausanne am 7. September 2009.

Die Vollmacht wurde „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben und bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt.

Vorbenannte Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

#### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "CAPEGOLD S.A." (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Aktionäre haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Falls der Verwaltungsrat oder der einzige Verwalter erachtet, dass die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet wäre, so kann der Verwaltungsrat oder der einzige Verwalter den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Gewährung von Bürgschaften im Bereiche der Mietkautionen sowie die Ausführung von administrativen Dienstleistungen und im Bereiche des Sekretariats; Zeichnung, Verkauf, Verwaltung und Überwachung von Beteiligungen in kommerziellen, finanziellen, industriellen und mobiliaren Unternehmen.

Generell kann die Gesellschaft jede andere Tätigkeit ausüben, welche zur Ausführung oder zur Förderung des Gesellschaftszwecks nötig erscheint.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) eingeteilt in sechshundertvierzig (640) Aktien mit einem Nominalwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, abstimmend wie zur Abänderung der Satzungen, kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einzigster Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf und sie sind wiederwählbar. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates. Sie können von der Generalversammlung jederzeit ohne Begründung aberufen und/oder ersetzt werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann insbesondere Zweigniederlassungen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gründen.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der erste Vorsitzende wird ausnahmsweise durch die Generalversammlung bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung nicht entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann, mit vorheriger Genehmigung der Generalversammlung, einem seiner Mitglieder seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird rechtsgültig nach aussen verpflichtet durch die Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters, welche sämtliche Befugnisse haben die im Gesellschaftszweck aufgeführten Tätigkeiten auszuführen.

Falls die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, wird diese rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

**Art. 11.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, Aktionäre oder nicht, ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, wiederwählbar und immer abberufbar.

### Geschäftsjahr - Generalversammlung

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 13.** Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendarstage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Die Generalversammlung der Aktionäre tritt gültig zusammen, wenn die Gesamtheit der Aktionäre anwesend oder vertreten ist.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

**Art. 15.** Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

### Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.



99369

*Kapitalzeichnung*

Die Satzungen der Gesellschaft somit dokumentiert, erklärt die vorgenannte Erschienene die gesamten sechshundertvierzig (640) Aktien zu zeichnen.

Alle Aktien wurden zu einem Viertel (1/4) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von achtausend Euro (EUR 8.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Die vorgenannte Erschienene, welche das gesamte Aktienkapital darstellt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf eins (1), diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen (1).

2.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Manfred Stefan HARSCH, Wirtschaftswissenschaftler, geboren am 19. November 1965 in Montevideo, Uruguay, wohnhaft in CH-1008 Prilly, 6b, Chemin de la Cure.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURAUDIT Sàrl, mit Sitz in L-2120 Luxemburg, 16, Allee Marconi, RCS Luxemburg B Nummer 42889.

4.- Die Mandate des Verwaltungsrates und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres zweitausendfünfzehn.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-2449 Luxemburg, 26, Boulevard Royal.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Senningerberg, Am eingangs erwähnten Datum.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Wunsch des vorbenannten Erschienenen in Französisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem französischen und dem deutschen Text soll, laut des Erschienenen, der französische Text massgebend sein.

Gezeichnet: Jean Lütgen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 septembre 2009. LAC / 2009 / 37802. Reçu 75.-

*Pr le Receveur (signé): Franck Schneider.*

Für gleichlautende Kopie, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Senningerberg, den 23. September 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009129043/327.

(090155864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Master S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.659.

Les administrateurs de la société MASTER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 659, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Nathalie MAGER / Helena TONINI - DI VITO / Pierfrancesco AMBROGIO

*Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire*

Référence de publication: 2009128929/13.

(090155068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Serin Invest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 124.223.

A l'attention du Conseil d'Administration

Je soussigné, Vincenzo Bosco, donne par la présente ma démission en tant que commissaires aux comptes de votre Société.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Vincenzo Bosco.

Référence de publication: 2009128925/11.

(090155303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**APS sarl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3926 Mondercange, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.423.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

a) 1, Grand-Rue, L-3926 Mondercange.

b) Entreprise commerciale d'import-export et achats-vente de:

- voitures, camions, remorques, pièces détachées (neuves et d'occasion) de voitures et camions, pneus (neufs et d'occasion), batteries (neuves et d'occasion), tous types de métaux usagés, matériel informatique (neuf et d'occasion), mobilier neuf et d'occasion, transport de déchets (pneus, bois, batteries, verre, plastique, tous types de métaux, câbles électriques, électroménager, matériel informatique, vêtements).

- Activité de remorquage et transport de voitures, y compris VHU.

- Activité de construction et de démolition de bâtiments, rénovation, plomberie.

- Activité de gérance de station-service.

- Achat-vente de biens immobiliers.

c) RC Bulgarie 160046291.

d) APS s.à.r.l.

e) Monsieur SALINX Lionel Max Michel

Représentant permanent: Monsieur SALINX Lionel Max Michel.

Mondercange, le 7 octobre 2009.

SALINX Lionel Max Michel.

Référence de publication: 2009128926/23.

(090155112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Chinaflower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.500.

Les administrateurs de la société CHINAFLOWER S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 500, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Nathalie MAGER / Helena TONINI - DI VITO / Pierfrancesco AMBROGIO

*Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire / Administrateur démissionnaire*

Référence de publication: 2009128931/13.

(090155038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Willow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.531.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Willow S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 129.531 (the "Company"). The Company has been incorporated on June 20, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° - 1735 of August 16, 2007, page 83273. The articles of association of the Company have never been amended so far.

There appeared Carpathian Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 109.155 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 17<sup>th</sup>, 2009,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I.- The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,
- II.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 762,500 (seven hundred and sixty-two thousand five hundred euros) by the issue of 30,000 (thirty thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euros) each,

2.- Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind,

3.- Acceptation by the managers of Willow S.à r.l.,

4.- Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such action,

5.- Amendment of Article 10 of the articles of incorporation.

III.- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 762,500 (seven hundred and sixty-two thousand five hundred euros) by the issue of 30,000 (thirty thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, to be subscribed and fully paid up by contribution of part of an unquestioned claim, existing in favour of the Sole Shareholder, for a total amount of EUR 4,353,979 (four million three hundred and fifty-three thousand nine hundred and seventy-nine euros).

*Second resolution*

It is decided to admit the subscription of the 30,000 (thirty thousand) new shares to be held in full ownership, by the Sole Shareholder.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, represented by Régis Galiotto, by virtue of a proxy being here annexed;

Who declared to subscribe to the 30,000 (thirty thousand) new shares and to fully pay them up by contribution of part of its claim existing against the Company for an amount of EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand euros).

The evidence of existence and of the amount of such claim has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

Thereupon intervene Pascale Nutz, residing professionally in Luxembourg, manager of the Company, here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of her responsibility, legally engaged as manager of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective contribution of part of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend Article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 762,500 (seven hundred and sixty-two thousand five hundred euros) represented by 30,500 (thirty thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder decided to amend Article 10 of the articles of incorporation and to restate it as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least two (2) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom, in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting, provided such manager is resident outside of the United Kingdom.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name, provided such delegated member is resident outside of the United Kingdom.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall, provided such manager is not resident in the United Kingdom at the time of such participation, be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference shall only be valid if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg and shall be deemed to take place in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies and identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 2,400.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société "Willow S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 129.531 (la "Société"). La Société a été constituée le 20 juin 2007 par acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1735 du 16 août 2007, page 83273. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés jusqu'à présent.

#### A comparu

Carpathian Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.155 ("Associé Unique")

Ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,
- II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

#### *Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 762,500 (sept cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 30,000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune,

2.- Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par apport en nature,

3.- Acceptation par les gérants de Willow S.à r.l.,

4.- Modification subséquente de l'Article 6 des statuts,

5.- Modification de l'Article 10 des statuts.

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 750,000 (sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 762,500 (sept cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 30,000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vint-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en l'apport d'une partie de créance certaine, liquide, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique, s'élevant au total à EUR 4,353,979 (quatre million trois cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-dix-neuf euros).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre la souscription des 30,000 (trente mille) parts sociales nouvelles détenues en pleine propriété par l'Associé Unique.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite, l'Associé Unique, prédésigné, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant et qui restera annexé;

a déclaré souscrire aux 30,000 (trente mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par apport d'une partie de créance certaine, liquide, existant à son profit et à charge de la Société, prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 750,000 (sept cent cinquante mille euros).

L'Associé Unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Est alors intervenu Pascale Nutz, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérante de la Société, ici représenté en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, elle marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité des souscriptions et libérations.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à EUR 762,500 (sept cent soixante-deux mille cinq cents euros) divisé en 30,500 (trente mille cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées."

#### *Cinquième résolution*

l'Associé Unique décide de modifier l'Article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de deux (2) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent, à condition que cet autre gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom, à condition que le mandataire ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, à condition que ce gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni au moment de cette participation, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence n'est valable que si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg et la réunion du conseil de gérance est présumée avoir lieu au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou par deux gérants."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.400.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38753. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff.* (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128997/223.

(090156033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Leuchtturm Finance S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.634.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LEUCHTTURM FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.634, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 99 du 16 février 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "LEUCHTTURM INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "LEUCHTTURM NVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme, dénommée "LEUCHTTURM INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37595. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128987/79.

(090156017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 484.650,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;

5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Référence de publication: 2009128962/22.

(090154895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Eurofind Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.640.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 6 mai 2009*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur François BROUXEL, administrateur de sociétés, 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Alain CHANALET-QUERCY, administrateur de sociétés, 6, rue des quatre Bras, B-1000 Bruxelles, Belgique,
- Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC, administrateur de sociétés, 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France,
- Monsieur Christophe DUBRULLE, administrateur de sociétés, 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France,
- Monsieur Gérard MULLIEZ, administrateur de sociétés, 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France,
- la société MONICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAAPIJ B.V., avec siège social au 3, Wijnhaven, NL-3011 Rotterdam, Pays-Bas,

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

POUR EUROFIND FOOD S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128955/23.

(090155088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 526.550,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.888.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50, rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
4. Monsieur Paul SHIELS, demeurant actuellement 7, Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, administrateur B;
5. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 22, av. Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur ordinaire; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128961/22.

(090154899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 57.218.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée KIEFFER PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social à L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant ou avec les présentes,

ici représentée par son gérant unique Monsieur François KIEFFER, gérant de sociétés, demeurant à L-5250 Sandweiler, 7, rue de Remich.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suite à un acte de constitution de société, reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, lequel acte sera formalisé avant ou avec les présentes, la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue l'associée unique de la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE SANITAIRE FRANÇOIS KIEFFER S.à r.l., avec siège social à L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.218 (NIN 1996 2411 625),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 102 du 4 mars 1997.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 411 du 14 mars 2002.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représentée par deux cent cinquante (250) parts sociale d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée KIEFFER PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social à L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KIEFFER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1393. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 octobre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009129013/44.

(090156037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

#### **F&S Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. F & S Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.128.

L'an deux mille neuf, le

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "F&S LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.128, constituée suivant acte reçu le 12 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 69 du 9 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "F&S INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première Résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "F&S INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme, dénommée "F&S INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37592. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129000/80.

(090155977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.455.175,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.769.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 28 septembre 2009 que:

- Monsieur Peter Bernard Robinson a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2009; et

- Monsieur Kevin Higgins, né à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, le 2 août 1963, ayant son adresse professionnelle à Zählerweg 10, 6300 Zug, Suisse a été nommé gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 28 septembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009129161/18.

(090155685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**EXXUS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 56.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129224/14.

(090155517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.

R.C.S. Luxembourg B 62.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129225/14.

(090155518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**De Wielingen Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 20.602.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société BANQUE DEGROOF Luxembourg SA avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert,

Représentée aux présentes par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 10 septembre 2009 laquelle après avoir été signée ne varietur demeurera annexée aux présentes,

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "DE WIELINGEN HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 20.602, a été constituée suivant acte reçu le 11 juillet 1983, publié au Mémorial C numéro 240 du 24 septembre 1983.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille euros, représenté par cinquante mille actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros chacune intégralement libérée.

III.- Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "DE WIELINGEN HOLDING S.A.".

IV.- Que BANQUE DEGROOF Luxembourg SA est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que BANQUE DEGROOF Luxembourg SA en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions ainsi que des titres au porteur de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémonstré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37920. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129033/44.

(090155836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Centauree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.204.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société PARAGON SA avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert,

Représentée aux présentes par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 10 septembre 2009 laquelle après avoir été signée ne varietur demeurera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "CENTAUREE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.204, a été constituée suivant acte reçu le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 133 du 9 février 2000.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), chacune intégralement libérée.

III.- Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "CENTAUREE S.A."

IV.- Que PARAGON SA est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que PARAGON SA en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions ainsi que des titres au porteur de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37921. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129034/45.

(090155828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Telco Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 759.367,24.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.920.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of September.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. PERMIRA EUROPE III L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Corinne Petit, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

2. PERMIRA EUROPE III L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED

whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

3. PERMIRA EUROPE III GMBH & Co. KG, a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

4. PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

5. PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

6. DEBITEL MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, a German partnership, acting by its managing partners, with business address at c/o Walter Sigle Rechtsanwälte, Kernerstraße 50, 70182 Stuttgart, Germany, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

7. DEBITEL MANAGEMENT BETEILIGUNGS ZWEI GbR, a German partnership, acting by its managing partners, with business address at c/o Walter Sigle Rechtsanwälte, Kernerstraße 50, 70182 Stuttgart, Germany, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

8. DUG MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, a German partnership, acting by its managing partner, with business address at Langer Grund 8, 16348 Wandlitz, Germany, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 28<sup>th</sup>, 2009;

9. HATHOR PARTICIPATIONS S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number B 140.133, having its registered office at 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, here represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a power of attorney given on September 29<sup>th</sup>, 2009.

Which said proxies, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, representing more than three quarters of the share capital, have requested the undersigned notary to enact the following:

- the prenamed are the shareholders of "TELCO HOLDING" a société à responsabilité limitée, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number B 99.920, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated March 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 519 dated May 18, 2004 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2238 dated September 12, 2008.

- the Company's share capital is set at one million two hundred and sixty-eight thousand nine hundred and ninety euro and eighty-seven cent (EUR 1,268,990.87) represented by one hundred and twenty-six million, eight hundred and ninety-nine thousand and eighty-seven (126,899,087) ordinary Class A shares having a par value of one euro cent of euro (EUR 0.01) each.

- the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to modify the Company's financial year, which is currently running from the ninth of July of each year to the eighth of July of the following year, to start from the first of January of each year and to end on the thirty first of December of the same year;

2. Decision to end the current financial year of the Company on the thirty first of December 2009, so that the current financial year, which started on the ninth of July 2009 will end on the thirty first of December 2009;

3. Subsequent amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation.

4. Decision to redeem and cancel fifty million nine hundred sixty-two thousand three hundred sixty-three (50,962,363) ordinary Class A shares each having a par value of one cent of euro (EUR 0.01) held by Hathor Participations S.A. and subsequent acknowledgement of the cancellation of such shares by all of the shareholders pursuant to which Hathor Participations S.A. ceases to be a shareholder of the Company;

5. Following the redemption of the shares in the Company, reimbursement of one hundred sixty-six million three hundred and six thousand eight hundred eighty-six euro and fifty-five cent (EUR 166,306,886.55) to Hathor Participations S.A.;

6. Decrease of the share capital of the Company, as a result of the cancellation of the shares referred to in item 4, by an aggregate amount of five hundred and nine thousand six hundred and twenty-three euro and sixty-three cent (EUR 509,623.63) so as to bring the capital from its current amount of one million two hundred and sixty-eight thousand nine hundred and ninety euro and eighty-seven cent (EUR 1,268,990.87) to seven hundred fifty-nine thousand three hundred sixty-seven euro and twenty-four cent (EUR 759,367.24);

7. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to modify the Company's financial year so that it runs from the first of January of each year to the thirty first of December of the same year.

*Second resolution*

The shareholders decide to end the current financial year of the Company on the thirty first of December 2009, so that the current financial year, which started on the 9<sup>th</sup> of July 2009 will end on the thirty first of December 2009.

*Third resolution*

The article 16 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 16.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year."

*Fourth resolution*

The shareholders decide unanimously to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of five hundred and nine thousand six hundred and twenty-three euro and sixty-three cent (EUR 509,623.63) by way of redemption and cancellation of fifty million nine hundred sixty-two thousand three hundred sixty-three (50,962,363) Class A shares each having a par value of one cent of euro (EUR 0.01) currently held by Hathor Participations S.A. and that as a result of the redemption and cancellation of such shares Hathor Participations S.A. ceases to be a shareholder of the Company.

*Fifth resolution*

Following the redemption of its shares in the Company, reimbursement of one hundred sixty-six million three hundred and six thousand eight hundred eighty-six euro and fifty-five cent (EUR 166,306,886.55) to Hathor Participations S.A..

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**Art. 5. § 1.** The Company's share capital is set at seven hundred fifty-nine thousand three hundred sixty-seven euro and twenty-four cent (EUR 759,367.24) represented by seventy-five million nine hundred thirty-six thousand seven hundred twenty-four (75,936,724) ordinary Class A shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all fully paid-up and subscribed."

There being no further business, the meeting was closed.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:



1. PERMIRA EUROPE III L.P.1, une limited partnership enregistrée à Guernesey conformément au Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, représentée par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., une limited partnership enregistrée à Guernesey conformément au Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, représentée par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Corinne Petit, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

2. PERMIRA EUROPE III L.P.2, une limited partnership enregistrée à Guernesey selon le Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, représentée par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., une limited partnership enregistrée à Guernesey conformément au Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, représentée par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

3. PERMIRA EUROPE III GMBH & Co. KG, une limited partnership allemande enregistrée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRA 82707 suivant les dispositions du code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch), représentée par son managing limited partner PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., une limited partnership enregistrée à Guernesey conformément au Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, représentée par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

4. PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, représentée par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

5. PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, représentée par son fiduciaire PERMIRA NOMINEES LIMITED ayant son siège social Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

6. DEBITEL MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, une partnership allemande, représentée par ses managing partners, avec adresse professionnelle c/o Walter Sigle Rechtsanwälte, Kernerstraße 50, 70182 Stuttgart, Allemagne, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

7. DEBITEL MANAGEMENT BETEILIGUNGS ZWEI GbR, une partnership allemande, représentée par ses managing partners, avec adresse professionnelle c/o Walter Sigle Rechtsanwälte, Kernerstraße 50, 70182 Stuttgart, Allemagne, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

8. DUG MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, une partnership allemande, représentée par son managing partner, avec adresse professionnelle Langer Grund 8, 16348 Wandlitz, Allemagne, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

9. Hathor Participations S.A., une société anonyme, ayant son siège social 15, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.133, ici représentée par Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009.

Les procurations après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentant plus des trois quarts du capital social, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

- les prénommés sont tous associés de "TELCO HOLDING" une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.920, constituée suivant acte notarié du notaire Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 daté du 18 mai 2004 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois dont la dernière modification a été faite par le notaire instrumentaire, en date du 8 Juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2238 daté du 12 septembre 2008

- Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 1.268.990,87) divisé en cent vingt-six millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-sept (126.899.087) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société, qui court actuellement du 9 juillet de chaque année au 8 juillet de l'année suivante et qui désormais débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année;

2. Décision de mettre fin à l'exercice social en cours de la Société le 31 décembre 2009, de sorte que l'exercice social en cours qui aura commencé le 9 juillet 2009 se terminera le 31 décembre 2009;

3. Modification de l'article 16 des statuts;

4. Décision de racheter et d'annuler cinquante millions neuf cent soixante-deux mille trois cent trois (50.962.363) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) détenues par Hathor Participations S.A. et d'approuver la subséquente annulation de ces parts sociales par tous les associés, suite à laquelle Hathor Participations S.A. cessera d'être un associé de la Société;

5. En conséquence du rachat des parts sociales de la Société, décision de rembourser cent soixante-six millions trois cent six mille huit cent quatre-vingt-six euros et cinquante-cinq centimes (EUR 166.306.886,55) à Hathor Participations S.A.;

6. Réduction du capital social de la Société, résultant de l'annulation des parts sociales citées dans le quatrième point de l'ordre du jour, pour un montant total de cinq cent neuf mille six cent vingt-trois euros et soixante-trois centimes (EUR 509.623,63) afin de réduire le capital social d'un million deux cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 1.268.990,87) à un montant de sept cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-sept euros et vingt-quatre centimes (EUR 759.367,24);

7. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentant de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de modifier l'exercice social de la Société, qui désormais débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

#### *Seconde résolution*

Les associés décident de mettre fin à l'exercice social en cours de la Société le 31 décembre 2009, de sorte que l'exercice social en cours qui aura commencé le 9 juillet 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'article 16 de statuts est modifié comme suit:

" **Art. 16.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année."

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant total de cinq cent neuf mille six cent vingt-trois euros et soixante-trois centimes (EUR 509.623,63) par le rachat et l'annulation de cinquante millions neuf cent soixante-deux mille trois cent trois (50.962.363) parts sociales de classe A détenues par Hathor Participations S.A. et, en conséquence du rachat et de l'annulation desdites parts sociales, Hathor Participations S.A. cessera d'être un associé de la Société.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence du rachat des parts sociales de la Société, les associés décident de rembourser cent soixante-six millions trois cent six mille huit cent quatre-vingt-six euros et cinquante-cinq centimes (EUR 166.306.886,55) à Hathor Participations S.A..

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur comme suit:

" **Art. 5. § 1.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-sept euros et vingt-quatre centimes (EUR 759.367,24) divisé en soixante-quinze millions neuf cent trente-six mille sept cent vingt-quatre (75.936.724) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2009. LAC/2009/40716. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009129021/243.

(090155503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Lux Dental-Prodiba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 57, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 13.639.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009129258/13.

(090155786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Besson Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129256/10.

(090155781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Diffusion Euro Loisirs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5577 Remich, 16A, rue Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 58.697.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009129252/13.

(090155785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**APE Bonnevoie-Verger a.s.b.l., Association des Parents d'Elèves de Bonnevoie-Verger A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 26, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg F 8.102.

STATUTS

**1<sup>er</sup> titre. Dénomination, Siège, Durée, Objet.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE BONNEVOIE-VERGER A.s.b.l. ("APE Bonnevoie-Verger a.s.b.l.")

**Art. 2.** Son siège est établi à Luxembourg-Ville et sa durée est illimitée.

**Art. 3.** L'association a pour objet:

- a) de regrouper et de représenter les parents et autres personnes ayant la charge d'élèves inscrits à l'école fondamentale, aux structures d'accueil et aux structures péri- et parascolaires de l'école "Bonnevoie-Verger",
- b) d'étudier les questions se rapportant à l'éducation des élèves et aux droits et devoirs de la famille en cette matière;
- c) de favoriser le dialogue constant entre les parents d'une part, le comité d'école, le personnel enseignant et les autorités d'autre part et de transmettre aux autorités compétentes les suggestions des parents d'élèves en matière d'administration, d'organisation, de qualité, de développement et de réussite scolaire;
- d) De prendre l'initiative et la responsabilité des contacts et des échanges réguliers (au moins trois fois par an) avec le comité d'école;
- e) d'étudier les problèmes que posent l'accès des élèves et leur adaptation à l'enseignement post-primaire;
- f) de veiller, en collaboration avec la commune, le personnel enseignant et les autorités scolaires, à la sécurité du chemin vers l'école et à la sécurité autour et à l'intérieur des bâtiments de l'école;
- g) de participer à et d'organiser toutes autres activités qui sont dans l'intérêt des élèves et de la vie scolaire.

**Art. 4.** L'association est neutre du point de vue politique, idéologique et confessionnel.

**Art. 5.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux et internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit et n'est pas en contradiction avec l'article 4.

## 2. Titre. Les membres

**Art. 6.** L'association est composée de membres actifs et de membres honoraires. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

**Art. 7.** Peuvent devenir membres actifs les parents respectivement tuteurs ayant à charge un ou plusieurs enfants et toutes autres personnes intéressées à la bienveillance des élèves de l'école fondamentale Bonnevoie-Verger et du foyer scolaire du quartier de Bonnevoie-Verger. Le Conseil se réserve le droit de statuer sur toute demande d'admission.

**Art. 8.** Peuvent être nommés membres d'honneur les personnes ayant rendu des services à l'association ou promouvant ses buts, ceci par l'assemblée générale sur proposition du Conseil. Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

**Art. 9.** Tout membre de l'association peut à tout moment démissionner moyennant notification écrite au Conseil. Quiconque ne paie pas sa cotisation sera considéré comme démissionnaire. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

**Art. 10.** L'exclusion d'une personne pour raison grave pourra être proposée par le Conseil à l'assemblée générale qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix après avoir entendu l'intéressé en question dans ses explications.

**Art. 11.** Les membres actifs payent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du Conseil, et qui ne peut pas dépasser 30 EUROS.

## 3. Titre. Le conseil d'administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration, dénommé dans ces statuts le "Conseil", composé de 3 à 10 membres qui sont élus parmi les membres actifs par l'assemblée générale à la majorité simple des voix. Leur mandat a une durée de deux ans. La moitié du Conseil est rééligible lors de chaque assemblée générale ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement des membres du Conseil au cours de la prochaine assemblée générale. Entre deux assemblées générales le Conseil peut coopter des membres à la majorité des voix. Les membres du Conseil ainsi élus achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent. Le Conseil élit en son sein à la simple majorité des voix un président, un secrétaire et un trésorier. Le président ne peut pas être un membre coopté.

**Art. 13.** Le Conseil se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Il est convoqué par son secrétaire sur la demande du président ou la moitié de ses membres et au moins une fois par trimestre scolaire. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité simple de ses membres est présente. Il sera tenu un registre des rapports du conseil d'administration. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est décisive. Le membre du Conseil qui est absent à plus de trois réunions consécutives sans excuse, sera considéré comme démissionnaire.

**Art. 14.** Le Président représente officiellement l'association et assure l'observation des statuts. Toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association doivent être signées conjointement par deux membres du conseil, dont un au moins doit être soit le président, soit le trésorier, soit le secrétaire.

En cas d'absence, il est remplacé par un membre désigné par le Conseil, ou à défaut par le plus ancien des membres du Conseil présents.

Les membres du Conseil ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion. Les fonctions de membre du Conseil sont honorifiques.

**Art. 15.** Le trésorier s'occupe des finances de l'association. Il encaisse les cotisations et tient comptabilité minutieuse des recettes et des dépenses de l'association.

**Art. 16.** Le Conseil gère les finances de l'association. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé qui sont révisés par deux réviseurs des comptes, au plus tard deux jours avant la date fixée pour l'assemblée générale ordinaire. Ces réviseurs de comptes ne doivent pas être membre du Conseil et sont élus par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des voix. Leur mandat, d'une durée d'une année, est renouvelable.

#### 4. Titre. L'assemblée générale

**Art. 17.** Tous les membres de l'association doivent être convoqués à l'assemblée générale - tant qu'ordinaire qu'extraordinaire - au moins quinze (15) jours francs avant la date prévue. Toute convocation doit comprendre l'ordre du jour, la date et le lieu de l'assemblée. Le Conseil, dans son seul discrétion, peut accepter de débater pendant l'assemblée générale des résolutions proposé par deux membres présent à l'assemblée.

**Art. 18.** L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an au courant du premier trimestre de chaque année scolaire. Elle entend les rapports d'activité et la situation financière de l'association. Elle écoute le rapport des deux réviseurs de caisse. Elle donne décharge aux membres du conseil.

**Art. 19.** Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi. Les membres actifs et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

**Art. 20.** En ce qui concerne les modifications des statuts, l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif est applicable.

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant, après apurement du passif, sera versé à la Fédération des Associations des Parents d'Elèves du Luxembourg ou à tout autre organisme poursuivant un but similaire.

#### 5. Titre. Dispositions finales

**Art. 22.** A ces statuts, l'association peut joindre des règlements qui ne pourront en aucun cas être contraires aux présents statuts ou à la loi. Les règlements internes sont formulés par le Conseil. Les règlements ainsi élaborés par le Conseil sont d'application jusqu'à leur approbation ou rejet par l'assemblée générale.

**Art. 23.** Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus dans les présents statuts.

**Art. 24.** Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, de dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale. Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou qu'elle organise. Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 3.

**Art. 25.** L'exercice social correspond à l'année scolaire et clôture le 15 juillet de chaque année. La liste des membres sera déposée auprès du registre de commerce et des sociétés dans le trente jours suivant l'assemblée générale ordinaire.

#### 6. Titre. Dispositions transitoires

**Art. 26.** Par dérogation à l'article 25, le premier exercice commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 15 juillet 2010. Par dérogation à l'article 18, la première assemblée générale ordinaire se tient pendant le premier trimestre de l'année scolaire 2010/2011. Par dérogation à l'article 12, le mandat initial du Conseil continuera jusqu'à la première assemblée générale ordinaire, quand la moitié du Conseil sera rééligibles.

Référence de publication: 2009129045/104.

(090155867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Robert Schickes, succ. R. Wagner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7245 Bereldange, 6-10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 10.033.

Im Jahre zweitausendundneun, den achtzehnten August. Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Reinhold Wagner, Sanitär- und Heizungsmeister, geboren am 29. Dezember 1960 in D-Doerbach, wohnhaft in D-54528 Salmtal, am Kellerberg, 11.

2) Frau Lucie Mausen, Buchhalterin, geboren am 25. Januar 1939 in Prüm, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg.

3) Herr Robert SCHICKES, Sanitär- und Heizungsmeister, geboren am 16 Februar 1937 in Wiltz, wohnhaft in L-7540 Rollingen/Mersch, 121, route de Luxembourg.

4) Herrn Franz-Josef Quante, Sanitär- und Heizungsinstallateur, geboren am 28. Dezember 1949 à D-Welver, wohnhaft in D-54439 Palzem, Weisse-Stücker, 6.

5) Herrn Thomas SCHMITZ, Versorgungstechniker, geboren am 27 Mai 1968 in Trier, wohnhaft in D-54338 Schweich-Isseler Hof 20.

Welche Kompargenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Robert Schickes, succ. R. Wagner S.à r.l., mit Sitz in L-7245 Luxemburg-Bereldingen, 6-10, rue du Pont, sind und somit dass gesamte Kapital vertreten.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde unter Privatschrift am 21. März 1972, wovon ein Auszug im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations von 1972, Seite 4855, veröffentlicht ist, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde laut notarieller Urkunde vom 27. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 365 vom 2. April 2004.

Dass die Gesellschaft eingetragen ist beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 10033

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-), welche wie folgt verteilt sind:

1. Herrn Reinhold WAGNER, vorbenannt . . . . .	205 Anteile
2. Frau Lucie MAUSEN, vorbenannt, . . . . .	120 Anteile
3. Herrn Robert SCHICKES, vorbenannt . . . . .	75 Anteile
4. Herrn Franz-Josef QUANTE, vorbenannt . . . . .	50 Anteile
5. Herrn Thomas SCHMITZ, vorbenannt . . . . .	50 Anteile
Total: . . . . .	500 Anteile

Alsdann erklären die Kompargenten sich in einer außergewöhnlichen Generalversammlung zusammenzufinden, zu welcher sie sich als rechtsgültig einberufen erklären und ersuchen den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse welche einstimmig durch die Gesellschafter genommen wurden, zu beurkunden wie folgt:

### 1) Anteilabtretungen

a) Der vorgenannte Anteilhaber, Herrn Franz-Josef QUANTE, tritt im Einverständnis aller Anteilhaber, und mit Verzicht auf ihr Vorkaufsrecht, alle ihnen gehörenden fünfzig (50) Anteile ab an Herrn Michael FIEGLER, Sanitärmeister, geboren am 7. Juni 1965 in Trier, wohnhaft in D-54293 Trier, Kapellenstrasse, 10.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung auf den heutigen Tag. Der Zessionar hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihm abgetretenen Anteile. Er tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

b) Der vorgenannte Anteilhaber, Herrn Thomas SCHMITZ, tritt im Einverständnis aller Anteilhaber, und mit Verzicht auf ihr Vorkaufsrecht, alle ihnen gehörenden fünfzig (50) Anteile ab an Herrn Jürgen WEBER, Sanitärmeister, geboren am 7. Juni 1963 in Trier, wohnhaft in D-54298 Igel, Amselweg, 16.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung auf den heutigen Tag. Der Zessionar hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihm abgetretenen Anteile. Er tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

c) Die Kompargenten Frau Lucie MAUSEN und Herrn Reinhold WAGNER, vorbenannt, erklären an durch in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilsabtretungen namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Die Geschäftsführer erklären desweiteren, daß ihnen weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Sind gegenwärtiger Urkunde beigetreten:

Herrn Michael FIEGLER und Herrn Jürgen WEBER, vorbenannt, welche, nachdem sie Kenntnis von Vorstehendem genommen hat, erklären die Anteilsabtretungen, zu dem unter Parteien vereinbarten Preise, außerhalb der Buchhaltung des amtierenden Notars, anzunehmen, welcher vor gegenwärtiger Urkunde, beglichen wurde.

d) Die Gesellschaftsanteile sind also wie folgt verteilt:

1. Herrn Reinhold WAGNER, vorbenannt . . . . .	205 Anteile
2. Frau Lucie MAUSEN, vorbenannt, . . . . .	120 Anteile
3. Herrn Robert SCHICKES, vorbenannt . . . . .	75 Anteile
4. Herrn Michael FIEGLER, vorbenannt . . . . .	50 Anteile
5. Herrn Jürgen WEBER, vorbenannt . . . . .	50 Anteile
Total: . . . . .	500 Anteile

### 2) Beschlüsse der Anteilhaber

Alsdann sind die Gesellschafter zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

99391

*Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen demgemäß Artikel 6 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:  
„Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).“

*Kosten Abschätzung*

Alle Kosten, Honorare und Auslagen welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf eintausend Euro (1.000,- Euro).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Bereldingen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit den Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Reinhold Wagner, Lucie Mausen, Robert Schickes, Franz-Josef Quante, Thomas Schmitz, Michael Fliegler, Jürgen Weber, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2009. LAC/2009/34370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie.

Référence de publication: 2009129028/86.

(090155427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**Delilah International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 114.115.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.735.

In the year two thousand nine, on the tenth September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delilah S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and having a share capital of one hundred fourteen million two hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,215,900.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.734, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Maître Guillaume Tryhoen, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 10<sup>th</sup> September 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah International S.à r.l." a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.735 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 22 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 8 September 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at one hundred seven million one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107,116,000.-) represented by ten billion seven hundred eleven million six hundred thousand (10,711,600,000) shares (parts sociales) in registered form, with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-) in order to raise it from its current amount of one hundred seven million one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107,116,000.-) to one hundred fourteen million one hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,115,900.-) by creating and issuing six hundred ninety-nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) new shares having a nominal value of United States Dollar One Cent (USD 0.01) each, (the "New Shares");

b) Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a receivable as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 10 September 2009;

c) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed Share Capital"); and

d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-) in order to raise it from its current amount of one hundred seven million one hundred sixteen thousand United States Dollars (USD 107,116,000.-) to one hundred fourteen million one hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,115,900.-) by creating and issuing six hundred ninety-nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) new shares having a nominal value of United States Dollar One Cent (USD 0.01) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares, by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 10 September 2009 (the "Company's Report").

The Company's Report valued the Contribution at six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-).

The valuation of the Contribution has also been described in a report of the Sole Shareholder dated 10 September 2009, which also valued the Contribution at six million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars (USD 6,999,900.-).

These reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed Share Capital"), so that it shall henceforth read as follows:

**" 6.1. Subscribed share capital.**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred fourteen million one hundred fifteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 114,115,900.-) represented by eleven billion four hundred eleven million five hundred ninety thousand (11,411,590,000) shares (parts sociales) of United States dollar one cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Delilah S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ayant un capital social de cent quatorze millions deux cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.215.900.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.734, ("Associé Unique"),

ici représentée par Maître Guillaume Tryhoen, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 10 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Delilah International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.735 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés le 8 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à cent sept millions cent seize mille dollars américains (USD 107.116.000,-) représenté par dix milliards sept cent onze millions six cent mille (10.711.600.000) parts sociales nominatives d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 6.999.900,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent sept millions cent seize mille dollars américains (USD 107.116.000,-) à cent quatorze millions cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.115.900,-) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (699.990.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales");
- b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en une créance telle que décrite par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 Septembre 2009;
- c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société ("Capital Souscrit et Libéré"); et
- d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 6.999.900,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent sept millions cent seize mille dollars américains (USD 107.116.000,-) à cent quatorze millions cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.115.900,-) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (699.990.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, par un apport en nature consistant en une créance ("Apport") décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 10 Septembre 2009 (le "Rapport de la Société").

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 6.999.900,-).

L'évaluation de l'Apport a également été décrite dans un rapport de l'Associé Unique, daté du 10 Septembre 2009, qui évalue également l'Apport à six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 6.999.900,-).

Les dits rapports, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **" 6.1. Capital souscrit et Libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à cent quatorze millions cent quinze mille neuf cents dollars américains (USD 114.115.900,-) représenté par onze milliards quatre cent onze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille (11.411.590.000) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain), toutes entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 5.500,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: G. TRYHOEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38301. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009129022/157.

(090155512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

### **Walulux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "WALULUX S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.251, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 14 mars 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 70.000 (soixante-dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Changement de la dénomination de la société de WALULUX S.A. en WALULUX S.A. - SPF.

4. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de WALULUX S.A. - SPF".

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de WALULUX S.A. en WALULUX S.A. - SPF.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de WALULUX S.A. - SPF".

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37916. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128998/89.

(090155972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

**2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 septembre 2009*

Le mandat de la société PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2010.

*Pour 2 boulevard Konrad Adenauer Sàrl*

Signatures

Référence de publication: 2009128954/14.

(090155026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire avec effet au 6 octobre 2009 que Monsieur Romain THILLENS a été révoqué en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 6 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009128936/15.

(090154929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 99.900,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

—  
Il résulte des actes de la Société que:

- son associé LBMB Partners Cayman AIV I LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners Cayman AIV I LP,
- son associé LBMB Fund B Cayman AIV I LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners Fund (B) Cayman AIV I LP,
- son associé LBMB Fund Cayman AIV I LP a changé sa dénomination sociale en Trilantic Capital Partners Fund Cayman AIV I LP,
- son associé LBMB Capital Partners V Cayman AIV I LP a changé sa dénomination sociale en TCP Capital Partners V Cayman AIV I LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pegaso Transport S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

*Un gérant*

Référence de publication: 2009128938/23.

(090154936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Espírito Santo Resources S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 134.741.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2008 en annexe annule et remplace celui enregistré le 31 juillet 2009, réf. L090119198.05, et déposé le 31 juillet 2009 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L090119198.04.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009129384/16.

(090156019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Steel Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 143.317.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129265/10.

(090155473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**European Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 48.743.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009129266/10.

(090155472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Long Wave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.144.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129267/10.

(090155471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Marsango Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 92.239.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009129268/10.

(090155469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Datagate (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 83.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.P. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009129227/14.

(090155519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Century Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Century Holdings S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009129262/12.

(090155476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**World Company S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 19.844.

Le Bilan au 31.12.2008 et documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2009129261/10.

(090155460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Lagar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAGAR S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009129263/12.

(090155475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Fin-Vet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 85.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129264/10.

(090155474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Attuale S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 32.385.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009129269/10.

(090155468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Martingale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 92.237.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009129271/10.

(090155465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Luxbus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 134.179.

Le Bilan au 31.12.2008 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009129260/11.

(090155461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Alvis Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 148.443.

STATUTES

In the year two thousand and ninth, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hans-Erik RIBBERHOLT, born on 7 November 1963 in Aalborg, Denmark, residing professionally at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Such appearing party, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "ALVIS ASSET MANAGEMENT" (hereinafter the "Company"). Partner(s) of the Company is (are) liable up to is (their) respective share capital contribution.

**Art. 2.** The exclusive purpose of the Company is to act as services provider of ALVIS FUND SICAV-FIS, a fonds d'investissement spécialisé organisé under the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment

funds as it may be amended from time to time (the "Law of 13 February 2007") (the "Fund") in relation to the management, administration and placement of the Fund.

The Company may perform any contractual arrangement connected with the management, administration and promotion of the Fund. The Company may carry out any activities (including commercial and financial activities) deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Law of 13 February 2007.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of its single manager, and, in case of plurality of managers of the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of its single manager, and, in case of plurality of managers of the board of managers.

In the event that its single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners. In dealings with third parties, the manager(s) will have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. The manager(s) will be appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time and without specific cause by the general meeting of partners.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or by the signature or any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of plurality of managers the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives



of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of Manager is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** In case of plurality of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or by the joint signature of two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the joint signature of two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** Any manager does not assume, by reason of his position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. He is authorised agent only and is therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Except a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** As the case may be, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 20.** Each year on thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe the hundred twenty-five (125) shares and to have them fully paid up in cash for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
2. The following person is appointed, for an unlimited period, the sole manager of the Company:

Mr Hans-Erik RIBBERHOLT, born on 7 November 1963 in Aalborg, Denmark, residing professionally at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

The manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by his sole signature.

The general meeting authorizes the sole manager of the Company to delegate the day to day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the representative of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Hans-Erik RIBBERHOLT, né le 7 novembre 1963 à Aalborg, Danemark, demeurant au professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Ledit comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une constitution de société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts de la Société par la suite une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de "ALVIS ASSET MANAGEMENT" (ci-après la "Société"). L'(les) associé(s) n'est (ne sont) fenu(s) des dettes de la Société qu'à concurrence de son (leur) apport respectif au capital social.

**Art. 2.** L'objet exclusif de la Société est d'agir en tant que prestataire de services en faveur de ALVIS FUND SICAV-FIS un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois régi par la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la "Loi du 13 février 2007") (le "Fonds"), services en relation avec la gestion, l'administration et la distribution du Fonds.

La Société peut s'engager dans tout contrat en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. La Société peut exercer toutes les activités (en ce compris toute activité commerciale ou financière) réputées utiles pour l'accomplissement de son objet, dès lors qu'elle reste dans les limites de la Loi du 13 février 2007.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est fixé dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut décider la constitution de succursales, de filiales et d'autres bureaux situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires intervenus ou imminents sont de nature à gêner le déroulement normal des activités de la Société là où la Société a son siège social, ou à entraver les communications entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société de droit luxembourgeois.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

**Art. 8.** Les parts de la Société sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un nouvel associé que sous réserve de l'accord des autres associés, donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts de l'associé décédé ne peuvent être cédées à de nouveaux associés qu'avec l'accord des autres associés, donné en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Toutefois, cet accord n'est pas requis si les parts sont cédées aux ascendants ou aux descendants ou conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Les créanciers, les cessionnaires ou les héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérants a (ont) les pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toutes opérations compatibles avec l'objet de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixe sa/leur rémunération et la durée de son/leur mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'assemblée générale des associés, sans motif particulier.

La Société est liée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérant, la société est dirigée par un conseil de gérance qui désigne parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un gérant, qui sera chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, ou de deux gérants, au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Les séances du conseil de gérance se tiennent au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les séances du conseil de gérance mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant pour assurer la présidence pro tempore, à la majorité des votants présents à cette séance.

Les gérants doivent être convoqués par écrit à toute séance du conseil de gérance avec un préavis d'au vingt-quatre (24) heures sur la date prévue pour la séance, sauf urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront indiquées sur l'avis. Il peut être renoncé à cet avis par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas nécessaire pour convoquer un conseil de gérance à une heure et en un lieu qui avaient été fixés par une résolution antérieure adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la séance du conseil de gérance ou pour approuver une résolution consignée par écrit et approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance.

Un gérant peut intervenir à une séance du conseil de gérance par le biais d'un autre gérant qu'il nomme en qualité de mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Un gérant peut participer à une séance du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la séance de s'entendre les uns les autres. La participation à une séance par le biais de ces moyens équivaut une participation en personne.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance a voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire, les membres exprimant leur accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des circulaires constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le procès-verbal d'une séance du conseil de gérance est signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par la signature conjointe de deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou dans d'autres circonstances doivent être signés par le président ou par la signature conjointe de deux gérants ou encore par la personne désignée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès ou la démission d'un gérant pour quelque raison que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Un gérant n'encourt, en raison de ses fonctions, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements pris régulièrement au nom de la Société. En sa qualité de mandataires il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts qu'il détient ou qu'il représente.

**Art. 17.** A moins qu'une majorité plus importante soit requise en vertu des présents statuts, les décisions collectives sont adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des statuts exige l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### **E. Exercice fiscal - Comptes annuels - Distribution des profits**

**Art. 19.** L'exercice de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de la même année.

**Art. 20.** Les comptes sont arrêtés le trente et un décembre et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire présentant une estimation de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut vérifier l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

**Art. 21.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être affecté librement par les associés. Le solde peut être affecté à la distribution par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer un acompte sur dividende dans la mesure où des fonds suffisants existent.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent leur mandat et leurs honoraires. Sauf décision contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif après déduction du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Toute question qui n'est pas régie par les présents statuts est régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante représentée comme indiquée en tête des présentes déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales et les avoir intégralement libérées en numéraire pour la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, qui déclare que les conditions fixées par l'article 183 de la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été satisfaites.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

99405

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne susvisée, représentant l'intégralité du capital souscrit a adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

2. La personne suivante est nommée, pour une durée illimitée, membres du conseil de gérance de la Société:

Monsieur Hans-Erik RIBBERHOLT, né le 7 novembre 1963 à Aalborg, Danemark, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour engager la Société par sa seule signature.

L'assemblée générale autorise le gérant unique de la Société à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette délégation à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE.

Le présent acte a été dressé au Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du document à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: H. E. RIBBERHOLT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11719. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129051/318.

(090155640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Three Arrows, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.248.

Les comptes annuels au 31 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THREE ARROWS*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129274/12.

(090155483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Machiavelli R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 136.345.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009129273/10.

(090155463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**MFO Green Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.351.

—  
*Mention rectificative  
du dépôt du 13/08/2008 (No L080119818)*

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009129284/17.

(090155484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Café Marex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 101, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.107.

—  
Société créée en deux mille deux, le 6 juin par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange Inscrite au registre de commerce sous le numéro B 88107 à Luxembourg

Suite à une cession de parts intervenues sous seing privé, le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur Remy ANDRIEU, né le 17.06.1965 à Joigny (F), demeurant au 5, Rue de Louvigny L -1946 Luxembourg . . . . .	20 parts
Madame Jeannine ANDRIEU-SENEKDJIAN, retraitée, née le 22.09.1935 à Châlette-sur-Loing (F) demeurant au 9, Rue Paul Boursin, F - 89400 Laroche Saint-Cydroine . . . . .	80 parts
Total . . . . .	100 parts

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Il a été décidé d'accepter la démission de Madame Olena IVANOVA-SUVOROVA de son poste de gérante administrative et de nommer Monsieur Remy ANDRIEU, né le 17.06.1965 à Joigny (F), demeurant au 5, Rue de Louvigny L-1946 Luxembourg seul et unique gérant, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et passé à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

*Pour CAFE MAREX S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009128947/25.

(090154807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.636.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Fabio GASPERONI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 3 août 2009.  
LYRANE INVEST S.A.  
S. BOULHAIS / O. OUDIN  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009128952/15.

(090155058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

---

**Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 régulièrement approuvé et le rapport du liquidateur ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Agent administratif*  
Signatures

Référence de publication: 2009129293/14.

(090155487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**HP Laurad Management Participations (HPLMP) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.710.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129290/10.

(090155492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Malu Enterprises SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.846.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129286/10.

(090155498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**ArcelorMittal REACH OR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.046.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129285/10.

(090155502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Laurad Groupe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.024.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129291/10.

(090155491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Abbey Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 173.525,00.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 27.285.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

*Pour la société*

ABBEY HOLDINGS S.A.

4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort

Référence de publication: 2009129336/14.

(090155428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Angel Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129332/10.

(090155775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**J2CG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 106.308.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129331/10.

(090155459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---

**Angel One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129333/10.

(090155774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

---